

Conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente sont contraignantes pour toutes les commandes que nous acceptons. Les conditions différentes du client ne sont valables que si elles ont été expressément confirmées par nous par écrit.

1. Offres, commandes et réalisation

Nos offres, qui ne contiennent pas de délai d'acceptation, sont sans engagement. Dans le cas d'offres sur stock, les ventes intermédiaires sont réservées à tout moment jusqu'à l'acceptation de la commande. Les commandes et autres accords avec nos clients ne deviennent obligatoires qu'avec notre confirmation écrite. Toutes les données contenues dans nos confirmations doivent être vérifiées par le client dès leur réception et sont contraignantes pour l'exécution de la commande si elles ne sont pas immédiatement contestées par écrit.

Pour les commandes inférieures à 50 CHF plus TVA ou 50 € plus TVA, un supplément pour quantité insuffisante est facturé afin d'atteindre la valeur de commande insuffisante. La valeur de la sous-commande est de 50 CHF plus TVA ou 50 € plus TVA.

Chaque livraison partielle est considérée comme une transaction facturable séparément.

Sauf convention contraire, les échantillons et autres livraisons de matériel en prêt doivent être renvoyés franco de port dans un délai d'un mois. Dans le cas contraire, la marchandise livrée est considérée comme acceptée et sera facturée.

Par respect pour l'environnement, Schmersal a choisi d'envoyer toutes les factures uniquement par e-mail. Tous les clients qui ne veulent ou ne peuvent pas recevoir de facture par e-mail doivent payer un supplément de 5 CHF plus TVA ou 5 € plus TVA. Ce supplément sera directement présenté et facturé sur la facture.

2. Prix

Nos prix s'entendent départ entrepôt ou départ usine, sans emballage et sans aucune déduction. L'emballage est facturé au prix coûtant. Il ne sera ni récupéré ni retourné.

Pour les articles qui ne peuvent pas être livrés à partir du stock, nous nous réservons le droit de facturer un supplément correspondant sur les prix confirmés en cas d'augmentation de prix résultant de suppléments de prix généraux de nos sous-traitants ou de changements de parité des devises.

3. Conditions de paiements

Toutes nos factures sont payables sous 30 jours, nets, sauf si d'autres modalités de paiement ont été expressément acceptées par le vendeur par écrit. La retenue des paiements et la compensation des réclamations dues à des demandes reconventionnelles non reconnues par nous ne sont pas autorisées.

Si les délais de paiement ne sont pas respectés par le client, les conséquences du défaut se produiront sans rappel particulier et le client devra payer des intérêts moratoires après la date d'échéance d'un minimum de 6% sur la somme facturée selon les taux d'intérêt nationaux applicables. Le paiement des intérêts de retard ne supprime pas la responsabilité des intérêts contractuels. Tous les frais de recouvrement de la réclamation (pour les rappels, l'exécution, etc.) seront à la charge du client. De plus, une fois que l'acheteur a connaissance de difficultés

SCHMERSAL Schweiz AG

Moosmattstrasse 3
CH-8905 Arni
CHE-108.282.825 HR/MWST

Tel. 043 311 22 33
info-ch@schmersal.com

Bureau Suisse Romande
www.schmersal.ch



Bankverbindungen:

Banca Stato – banca dello stato del Canton Ticino
Swift: BSCTCH22

Swift: BSCTCH22

CHF-Kto. CH42 0076 4171 7219 5200 1
EUR-Kto. CH15 0076 4171 7219 5200 2

de paiement, mais au plus tard au moment du retard, il n' a plus d'obligation de livraison malgré la confirmation de commande correspondante.

Nous nous réservons la propriété de notre livraison jusqu'à votre propre paiement. Le client est tenu de participer aux mesures de protection de cette propriété.

4. Délais de livraison et annulations de commandes

Les délais de livraison indiqués dans nos confirmations de commande doivent toujours être considérés comme approximatifs sans accord écrit exprès. Événements imprévus, qui sont hors de notre contrôle, tels que cas de force majeure, épidémies, mobilisation, guerre, émeute, conflits du travail, perturbations opérationnelles importantes, accidents, livraisons tardives ou incorrectes de la part de sous-traitants, etc. même s'il y a des rendez-vous écrits. Le client n'a aucun droit à une indemnité ou à la résiliation du contrat en raison d'un retard de livraison.

Si le client ne s'acquitte pas de ses obligations envers le vendeur, la livraison sera interrompue.

Les marchandises commandées sur appel doivent être acceptées dans le délai imparti. Passé ce délai, toute partie restante sera facturée et exigible de paiement puis, au choix du client, expédiée ou stockée aux frais et risques du client.

Les annulations de commandes doivent être discutées et convenues avec Schmersal. En cas d'annulation de commande, des pénalités variables (de 10% à 30% du montant total de la commande, plus TVA) peuvent être facturées.

Dans les 5 jours suivant la réception de la confirmation de commande, l'annulation de la commande est possible sans pénalités en accord avec Schmersal.

5. Transfert des profits et des risques, transport, retours

Les profits et risques sont transférés à l'acheteur au plus tard lorsque la livraison quitte l'entrepôt ou l'usine, même si la livraison est franco de port. L'assurance contre les dommages de toute nature est à la charge du client. Les réclamations relatives au transport doivent être adressées par le client au dernier transporteur dès réception de la livraison ou des documents de transport.

Nos expéditions doivent être vérifiées par le client immédiatement à l'arrivée, et tout défaut ou réclamations de livraison doivent nous être signalés par écrit dans un délai maximum de 5 jours. Si cela n'est pas fait, la livraison est considérée comme approuvée. Si la livraison s'avère non conforme au contrat lors de l'acceptation, nous devons avoir la possibilité de remédier aux défauts le plus rapidement possible.

Les retours sont acceptés avec 30% de pénalités de stockage et ne sont acceptés qu'après accord préalable, en cas de retour franco, à l'état neuf et dans l'emballage d'origine.

Les retours demandés après 10 jours à compter de la livraison de la marchandise ne sont acceptés qu'après accord préalable, s'ils sont franco de port, à l'état neuf et dans leur emballage d'origine, même s'ils sont ouverts, et sont soumis à des pénalités de stockage de 40%.

6. Garantie

SCHMERSAL Schweiz AG

Moosmattstrasse 3
CH-8905 Arni
CHE-108.282.825 HR/MWST

Tel. 043 311 22 33
info-ch@schmersal.com

Bureau Suisse Romande
www.schmersal.ch

Bankverbindungen:

Banca Stato – banca dello stato del Canton Ticino
Swift: BSCTCH22

Swift: BSCTCH22

CHF-Kto. CH42 0076 4171 7219 5200 1
EUR-Kto. CH15 0076 4171 7219 5200 2

Dans le cadre des obligations de garantie de nos sous-traitants, nous réparerons ou remplacerons, à notre discrétion, les articles ou pièces qui peuvent s'avérer défectueux ou inutilisables en raison d'un mauvais matériau, d'une construction défectueuse ou d'une mauvaise exécution. Le défaut doit nous être signalé par écrit immédiatement après sa découverte. Nous ne prenons en charge que les frais liés à la réparation ou au remplacement des pièces défectueuses dans nos ateliers. Si les pièces défectueuses ne peuvent être réparées ou remplacées dans nos ateliers pour des raisons dont nous ne sommes pas responsables, tous les frais supplémentaires en découlant seront à la charge du client. La période de garantie est basée sur les dispositions de garantie pour les articles individuels. Dans tous les cas, il est limité à un maximum de 12 mois. La période de garantie commence avec l'expédition de la livraison départ entrepôt ou départ usine.

Toute autre réclamation du client en raison d'un défaut de livraison, en particulier pour l'indemnisation et la résiliation du contrat, est exclue.

Sont exclus de la garantie les dommages dus à l'usure naturelle et à un mauvais entretien, le non-respect des règles d'exploitation, utilisation excessive, équipement inadapté, influences chimiques ou électrolytiques, travaux d'installation et de montage défectueux que nous n'avons pas effectués ainsi que d'autres raisons pour lesquelles nous ne sommes pas responsables.

La garantie expire prématurément et complètement si le client lui-même ou un tiers effectue des modifications ou des réparations sans notre consentement écrit.

7. Responsabilité

Toute responsabilité et garantie allant au-delà des présentes Conditions Générales de Vente, notamment pour dommages, réduction de prix et annulation, est exclue, sous réserve de notre confirmation écrite expresse du contraire.

8. Exécution et juridiction

Le lieu d'exécution pour toutes les obligations et le for pour tous les litiges est notre siège social. La relation juridique est soumise au droit matériel suisse.

SCHMERSAL Schweiz AG

Moosmattstrasse 3
CH-8905 Arni
CHE-108.282.825 HR/MWST

Tel. 043 311 22 33
info-ch@schmersal.com

Bureau Suisse Romande
www.schmersal.ch



Bankverbindungen:

Banca Stato – banca dello stato del Canton Ticino
Swift: BSCTCH22

Swift: BSCTCH22

CHF-Kto. CH42 0076 4171 7219 5200 1
EUR-Kto. CH15 0076 4171 7219 5200 2